

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 31 janvier 2023

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

#### Absent(s) excusés

#### Absent(s)

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaire de séance

CORBILLON Christine, LHUISSIER Thierry

**Convocation adressée le 25 janvier 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 1<sup>er</sup> février 2023, article L.2121.25 CGCT**

### **23SE3101-09 | Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 – Travaux de construction d'un club house**

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2334-33 à L2334-36, relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale en date du 14 novembre 2022 relative à la Dotation d'Équipement des

Territoires Ruraux (DETR) pour 2023,

Considérant que ces travaux de construction d'un club house sont programmés au titre de l'exercice 2023,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2023,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 24 janvier 2023,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Adopte l'opération « travaux de construction d'un club house » et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

Travaux de construction club house	853 000,00 € hors taxe
Maîtrise d'œuvre	66 750,00 € hors taxe
Contrôle technique	6 600,00 € hors taxe
SPS	4 230,00 € hors taxe
<b>Total</b>	<b>930 580,00 € hors taxe</b>

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2023 au taux de 35 % pour les travaux susmentionnés,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Le Maire, Jean-Paul PAVILLON**


